

Flash info - 1er DECEMBRE 2009

NOTES BREVES

Abonnez vos collègues spécialistes au Flash Info par e.mail Transmettez leur adresse e.mail à jeanfrarey@aol.com

Le mot du Président : Engager une négociation conventionnelle dans l'intérêt des médecins libéraux

La crise financière est un alibi facile pour le gouvernement mais qui ne trompe personne. Le C à 23 euros, des mesures spécifiques pour les spécialités cliniques, ne sont dus que grâce au succès des fruits financiers de la maîtrise médicalisée depuis plus de deux ans. La manœuvre gouvernementale de retarder les négociations est évidente, c'est pour repousser toute revalorisation financière des médecins libéraux en 2011. Il faut savoir que l'échéance financière sera beaucoup plus lourde, 25 et 30 euros au minimum, des mesures spécifiques pour les spécialités cliniques et une CCAM technique sans acte perdant. Pour l'U.ME.SPE, nous nous retrouvons dans la situation de 2001, nous allons mettre un plan d'action pour faire monter la pression vis-à-vis des parlementaires en rappelant que, si le gouvernement mise, avec ses alliés de MG France et de la FMF sur les élections aux URPS, nous ne doutons pas que les médecins spécialistes libéraux, dont les tarifs sont bloqués depuis 2007, sauront sensibiliser députés, sénateurs, maires, conseillers régionaux lors de leurs prochaines échéances électorales. Nous l'avons fait en son temps, face au plan Juppé, nous allons le refaire face au blocage imposé depuis près de trois ans par le gouvernement Fillon et, en 2012, lors des présidentielles, comme en 2002, ils seront bien obligés de payer l'addition que nous présenterons à l'ensemble des candidats à la présidence de la République qui sera forcément beaucoup plus élevée. Les médecins libéraux ont de la mémoire, ils avaient renoué un dialogue efficace mais difficile de 2002 à 2007 : le gouvernement refait les erreurs du passé, nous saurons, comme dans le passé, nous montrer efficaces et pugnaces.

Dr. Jean François REY

[\(http://jfrey.blog.lemonde.fr/\)](http://jfrey.blog.lemonde.fr/)

1 – Actualités conventionnelles : des négociations dans un cadre légal

Lors de la première séance de négociations conventionnelles, le Directeur de la Caisse d'Assurance Maladie, Monsieur Frédéric Van Rookeghem, a rappelé que l'ouverture de ces négociations se faisait dans un cadre parfaitement légal, issu de la loi de 2004 et complété par la loi HPST. Il appartenait au gouvernement de mettre en place, s'il le désirait, une enquête de représentativité, ceci n'a pas été fait, elle le sera donc, dans le cadre de la loi HPST, après les élections aux URPS. Ceci n'empêche, en aucun cas, la négociation parfaitement légale, comme ceci a été rappelé à la FMF : leur slogan de négociations anti-démocratique est donc totalement fallacieux. Le Directeur, en outre, a rappelé qu'il interpellait forcément les associations syndicales à l'issue des élections aux URPS ; en ce qui concerne la CSMF, le processus de représentativité ne nous concerne pas puisque nous sommes, depuis toujours, représentatifs chez les médecins généralistes et les médecins spécialistes et que nous pourrions présenter des listes dans les trois collèges.

2 – Collège anesthésistes, obstétriciens, chirurgiens

Conformément à la loi HPST, l'UMESPE va modifier ses statuts pour faire une place au collège AOC (Anesthésie, Obstétrique, Chirurgie) créé dans le cadre de la CSMF et adhérent à l'UMESPE au même titre qu'adhère également le SYMHOP. Ceci permettra de répondre à la problématique liée à la loi HPST et à porter le programme de la CSMF dans les trois collèges électoraux. Il faut rappeler qu'en ce qui concerne la signature d'un accord conventionnel, il reste dépendant d'une représentativité générale et qu'un syndicat représenté dans un seul collège ne pourra conclure isolément un accord conventionnel.

3 – PLFSS 2010 et RCP des professions à risque : l'incohérence

Alors que la Commission Mixte Députés-Sénateurs avait entériné une mesure permettant de protéger, dans la plus grande majorité des cas, les médecins spécialistes libéraux, la Ministre est revenue sur cette proposition en restreignant le champ au périmètre de la naissance : ceci est incohérent, continue à préoccuper, à juste titre, tous les libéraux qui pourraient être concernés par un handicap lourd d'un nouveau-né ou d'un jeune enfant et, si le risque n'était que potentiel, nous ne comprenons pas la position du gouvernement qui ne veut pas clairement rassurer l'ensemble des praticiens concernés. Ceci va provoquer des retraits d'activité et donc des déserts médicaux.

4 – PLFSS 2010 : une loi anti-conventionnelle

Il est étonnant de voir que, depuis l'arrivée du Président Sarkozy à la Présidence de la République, une tendance se fait jour, limitant le rôle des relais sociaux que sont les syndicats, qu'il s'agisse dans le domaine médical ou, plus généralement, pour toute l'activité syndicale. C'est un risque lourd dans un pays démocratique, qui peut conduire, comme par le passé, à une explosion sociale non maîtrisée. Les Députés de la majorité concourent à ces incohérences, une poignée d'entre eux, sous la pression de lobbies divers ou d'idées personnelles, manipulent la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour en faire une pratique conventionnelle bis, non négociée avec les syndicats. La RCP, la permanence des soins, les CAPI sont placés hors du champ conventionnel, donnant à l'Administration tout pouvoir pour décider sans concertation, outre un biais juridique car certains articles peuvent être considérés par le Conseil Constitutionnel comme «des cavaliers», c'est une atteinte aux contrats conventionnels qu'il faut rapidement dénoncer.

5 – Grippe A H1N1 : toujours l'incohérence

L'organisation matérielle de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 a été mise en place par la Direction Générale de la Santé et la DHOS. On reconnaît parfaitement deux administrations bureaucratiques, jacobines, qui ne connaissent absolument rien à l'organisation des soins en ville et qui appliquent des méthodes militaires ou préfectorales là où il faut, au contraire, de la souplesse. Dans un premier temps, les gymnases étaient vides, actuellement se créent des listes d'attente, des réquisitions de généralistes, voire de spécialistes, le tout dans un mécontentement grandissant de la part des professionnels de santé et de la population. A côté de ces structures étatiques, il aurait été logique de permettre aux Français qui le désirent de se faire vacciner par les médecins traitants et les pédiatres volontaires : c'est en multipliant les accès à la vaccination que l'on peut répondre rapidement à la demande de la population. Il faut rappeler que, chaque hiver, les généralistes et les pédiatres s'occupent, depuis des dizaines d'années, de la vaccination contre la grippe saisonnière avec une grande compétence et efficacité. Nous avons soutenu les arguments de la Ministre dans sa volonté de prévenir l'extension de la pandémie, nous ne pouvons soutenir un mode de dispensation de la vaccination centralisé, technocratique et peu efficace. Faisons comme le gouvernement belge, ouvrons, dès demain, ces possibilités de vaccination aux médecins libéraux volontaires et, en particulier, ceux concernés au premier chef : médecins généralistes et pédiatres.

6 – CFDT : Etatisme et sclérose

Il est affligeant de voir un leader syndical, François Chérèque, soutenir maladroitement la Ministre de la Santé en affirmant que les médecins généralistes voulaient participer à la campagne de vaccination de la grippe A pour une histoire «de pognon». Ceci rappelle aux médecins spécialistes les heures noires du règlement conventionnel minimal, de l'alliance Jean-Marie Spaeth (CFDT), Alain Juppé et Martine Aubry avec le syndicat MG France soutenu par un syndicat de chirurgiens créé de toutes pièces qui allait, d'ailleurs, rapidement reconnaître son erreur tactique.

L'histoire se répète, François Chérèque (CFDT) soutient Roselyne Bachelot-Narquin (UMP) avec la complicité de MG France et de ses alliés de la FMF, contre les intérêts des médecins libéraux. Jacques Chirac, Président de la République en 1997, pourrait donner quelques conseils au futur candidat Nicolas Sarkozy pour 2012 !

Dr. Jean François REY
Président



Une opportunité pour les médecins ! www.scamed.fr

Les médecins, sont sans cesse sollicités par les assureurs. Ils n'ont pas toujours le temps d'étudier les offres d'assurances et ne souscrivent pas toujours les contrats les plus adaptés à leurs besoins. **SCAMED, cabinet de courtage en assurances, est le partenaire privilégié du groupe MACSF. SCAMED est spécialisé dans les assurances de prévoyance-santé, d'épargne, de retraite, de dépendance et de financement. Nous mettons nos domaines de compétence et de conseil au service des médecins. CONCRETEMENT:** En cas d'arrêt de travail, la CARMF, ne couvre ni les 90 premiers jours d'arrêt de travail, ni vos besoins financiers réels. SCAMED, vous propose donc le nouveau plan de prévoyance des médecins qui couvrira cette période non indemnisée et vous permettra d'adhérer à un plan global offrant une prestation mensuelle jusqu'à 65 ans. Le problème des retraites est d'actualité. Le niveau de retraite des médecins est menacé. SCAMED, vous offre donc la possibilité dès aujourd'hui, d'adhérer au "RES Fonds de pension avenir" pour disposer d'un revenu complémentaire à l'âge de votre retraite.

Les offres de SCAMED en prévoyance, santé et retraite bénéficient des dispositions fiscales de la loi Madelin rendant les cotisations déductibles. Pensez-y !